

**Protocole sanitaire renforcé pour la
pratique du golf dans le contexte
de l'épidémie de Covid-19 Mise à jour au 28
novembre 2020**

Suspension de l'annexe compétition et convivialité jusqu'à nouvel ordre

« Park and Play »

Règles générales au sein du golf :

- Distanciation physique et gestes barrières :
 - 2 mètres en activité sportive
 - 1 mètre en position statique
 - Le port du masque est obligatoire dans les zones intérieures, ainsi que sur les parkings et les accès au parcours et practice.
- Limiter les regroupements de plus de 10 personnes au même endroit au sein du golf en extérieur ;
- Le prêt de matériel est autorisé à la condition de le nettoyer après chaque utilisation. Ce nettoyage devra être fait sous la responsabilité du club ;
- Les joueurs devront réserver obligatoirement leur départ pour le parcours ainsi que pour les prestations d'enseignement en amont de leur venue.
Nous recommandons aux joueurs l'utilisation de l'application #TousAntiCovid.
- Location de voiturette avec une personne par véhicule sauf pour les familles ou personnes vivant sous le même toit ou arrivées dans la même voiture au golf ;
- Les chariots peuvent être mis à disposition si toutefois le club est en mesure d'organiser une désinfection des chariots à chaque retour du parcours ;
- Rappel des mesures de précaution et le règlement intérieur exceptionnel Covid-19 par le personnel du club.
- Les parties seront composées de 4 joueurs maximum.

Au sein du Club House :

- La banque d'accueil est ouverte sous condition de respecter les dispositifs barrières avec la mise en place de moyens efficaces comme par exemple d'un écran en plexiglass, marquage au sol pour assurer les distances barrières. Un accueil physique peut-être donc être organisé en respectant les mesures barrières et de distanciation tant vis-à-vis du personnel que des joueurs ;
- Les zones « salon », « bar » et « restaurant » seront inaccessibles aux joueurs ;
- La zone « Pro Shop / boutique » des clubs sera ouverte. Le même protocole que celui des commerces y sera appliqué (8 m² par individu et port du masque).



- Caddy Master : possibilité d'accéder à son casier individuel en traversant les espaces collectifs et en respectant un espace de 8 m² entre individus ainsi que le port du masque. Les douches et les sèche-cheveux sont condamnés jusqu'à nouvel ordre.
- Les sanitaires ne devront pas être communs pour les joueurs et le personnel.

Pour le practice :

- Le practice est ouvert pour la pratique et l'enseignement en respectant le principe général de 2 mètres de distanciation entre les personnes ;
- Les enseignants peuvent donner des cours à un élève. Ils respectent les distances de sécurité et ne sont jamais à moins de 2 mètres de l'élève qu'ils ne touchent en aucun cas.
- L'accueil des groupes scolaires et périscolaire devra se réaliser conformément aux exigences sanitaires de l'Éducation Nationale en liaison avec le chef d'établissement concerné.

Les balles sont prises exclusivement avec des cartes individuelles prépayées ou avec des jetons désinfectés payés à l'accueil.

Les joueurs doivent rapporter leurs seaux vides du practice au personnel en charge de désinfecter le seau.

Sur le parcours :

- Au départ du trou n°1, n°10 : mise à disposition de gel ou solution hydroalcoolique, affichage des mesures barrières et du règlement exceptionnel de circonstance ;
- Les joueurs doivent rester éloignés les uns des autres en respectant une distanciation minimum de 2 mètres entre chaque joueur ;
- Interdiction de manipuler les drapeaux, les râtaux des bunkers, les piquets jusqu'à nouvel ordre ;
- Les lave-balles et aires de nettoyage sont condamnés jusqu'à nouvel ordre ;
- Aucun échange de matériel entre les joueurs ;
- L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé ;
- Les enseignants peuvent assurer une prestation d'enseignement sur le parcours tout en respectant les distances de sécurité indiquées précédemment ainsi que les règles de gestion de parcours définies préalablement. Un dispositif spécifique pourra être mis en place pour soutenir le plan gouvernemental pour l'accueil de publics jeunes et scolaires en lien avec le Gouvernement.

Les plannings d'entretien du parcours sont aménagés de manière à ce qu'un jardinier ne croise pas de joueur pendant son travail sauf respect des règles de distanciation. S'agissant du travail des jardiniers, il appartiendra à chaque golf de mettre en place l'organisation qui garantira le respect de toutes les mesures de sécurité en s'inspirant des fiches « métiers » élaborées par les acteurs de la filière Golf.

